

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 19 novembre 2021

**DÉLIBÉRATION N° CD-2021/11/19-2/02 B****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20211119-lmc100000022830-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 25/11/2021

Réception Préfet : 25/11/2021

Publication RAAD : 25/11/2021

---

Commission n° 2 – Éducation et Culture  
Rapporteur : VEAU Véronique

---

Commission n° 7 – Finances  
Rapporteur : THIERIOT Jean-Louis

---

**OBJET :** Intervention financière du Département dans le cadre du nouveau schéma départemental de la Lecture publique : nouvelles orientations et définition des critères d'attribution de subvention et taux d'accompagnement.

Ce rapport fait suite à l'adoption du nouveau Schéma départemental de développement de la lecture publique lors de la séance du Conseil départemental du 26 juin 2020, par délibération 6/01.

Dans ce cadre, le présent rapport précise les missions de la Médiathèque départementale, ses modes d'intervention, et propose d'adopter de nouveaux critères et taux d'accompagnement aux aides et nouveaux dispositifs votés en juin 2020 et applicables en 2021.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi date du 13 août 2004 (art.101) relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/06 en date du 26/10/2007, relative à la Politique de la lecture : nouvelles orientations,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, relative à l'adoption du Règlement budgétaire et financier modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 6/08 en date du 27 juin 2014, relative au dispositif d'aides au fonctionnement en faveur des bibliothèques,

VU la délibération du Conseil départemental n° 6/01 en date du 26 juin 2020, relative au nouveau Schéma départemental de développement de la lecture publique,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 17 décembre 2020 adoptant le budget primitif 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

d'adopter le règlement d'intervention de la Médiathèque à destination des bénéficiaires des services de la Médiathèque départementale, tel que joint en annexe de la présente délibération.

#### **Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT qui a donné pouvoir à Mme Daisy LUCZAK  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY

M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS qui a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne